



Refus de la Garantie decennale

Par **toubabi**, le **06/12/2015** à **09:40**

Une société a traité ma charpente en 2007.

Je me suis aperçu en juin 2016 qu'il y avait une attaque de capricornes sur une poutre;

Après de nombreux coups de téléphone un technicien est passé mais n'a pu traiter la poutre car il n'y avait pas d'injecteurs sur celle ci (elle avait été traitée au gel initialement).

N'ayant pas de gel dans son véhicule il est reparti sans avoir fait quoi que ce soit.

Quelques jours après je reçois une lettre recommandée de la société me disant que j'avais refusé l'intervention du technicien et que par conséquent la dite société n'interviendra plus à ses frais pour ce service (qui est garanti jusqu'en 2017)

J'ai envoyé une lettre recommandée avec AR dénonçant les propos tenus dans la lettre que j'avais reçue et demandant une entrevue pour clarifier la situation.

Depuis pas de nouvelles. Que puis faire faire pour faire valoir mes droits?

Merci pour vos réponses